

Budget 2019 : le Sénat exonère le Loto du patrimoine de taxation

23h44, le 28 novembre 2018

AA



L'amendement de la commission des Finances, qui a reçu un avis défavorable du gouvernement, doit maintenant être adopté par l'Assemblée nationale. @ FRANCOIS GUILLOT / AFP

Partagez sur :



Alors que l'animateur Stéphane Bern s'était ému que les recettes fiscales tirées de son Loto du patrimoine iraient à l'État, le Sénat a adopté mercredi un amendement exonérant le jeu de ces taxes.

Le Sénat a adopté mercredi un amendement au projet de budget pour 2019

Alors que l'animateur Stéphane Bern s'était ému que les recettes fiscales tirées de son Loto du patrimoine iraient à l'État, le Sénat a adopté mercredi un amendement exonérant le jeu de ces taxes.

Le Sénat a adopté mercredi un amendement au projet de budget pour 2019 [exonérant le Loto du patrimoine des taxes habituellement prélevées par l'État](#) sur les jeux et loteries de la Française des jeux.

L'Assemblée doit désormais l'adopter. L'amendement de la commission des Finances, qui a reçu un avis défavorable du gouvernement, exonère les jeux en faveur du patrimoine de la CSG, de la TVA et autres taxes. Pour être définitive, cette mesure doit cependant être adoptée dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale.

Une taxation polémique. Pilotée par l'animateur Stéphane Bern, l'opération "Loto du patrimoine" vise à financer la rénovation de monuments en France à travers un jeu de grattage et un loto. L'annonce que l'État prélèverait 14 millions de taxes sur les 200 millions de recettes escomptées (l'essentiel allant aux gagnants et 20 millions à la Fondation du patrimoine) avait provoqué un début de polémique. Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre des Comptes publics, a rappelé que le gouvernement avait décidé de débloquer 21 millions supplémentaires en faveur du patrimoine. "La loi Pacte sera l'occasion de revenir sur la question de la fiscalité des loteries", a-t-il indiqué.

>> LIRE AUSSI - "Je n'ai pas dormi, pas mangé pendant trois jours", témoigne le gagnant du Loto du Patrimoine

Pour le président de la commission des Finances Vincent Eblé (PS) l'amendement adopté par le Sénat "apporte la garantie aux joueurs de l'affectation pleine et entière de leurs mises au patrimoine". "Le Loto du patrimoine n'est pas un gadget, il faut le soutenir et le pérenniser", a plaidé Nathalie Goulet (centriste).